



N° 2023-091

## COMMANDE PUBLIQUE – Accord-cadre à bons de commande- fourniture des produits alimentaires - Attribution des lots

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 21 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

### Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Joël GIRARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER

En exercice : 21  
Présents : 19  
Votants : 21

### Excusés :

Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON,

### Pouvoirs :

Charline MARTINEAU ..... à Isabelle BRIARD  
Sébastien GALERON ..... à Dominique RENAULT

### Secrétaire auxiliaire : Aurélie PLUMEJEAUD

Par décision en date du 20 novembre 2023, la société Valaé est intervenue en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage pour le compte du pouvoir adjudicateur via une convention d'adhésion.

L'objectif a été la mise en place d'un marché de fourniture de denrées alimentaires issues de la production ou de la distribution en circuit traditionnel et circuit court répartie en 28 lots.

Le marché est un accord-cadre mono ou multi-attributaire avec ou sans montant minimum et maximum fixé en valeur en fonction des lots.

Le montant maximal global est estimé à 441 000€ HT sur 3 ans et 147 000€ HT pour un an pour un total de 28 lots. Sa durée sera de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les critères retenus sont les suivants :

Pour les lots « circuits traditionnels »

- Prix 50%
- Valeur technique 30%
- Délai 20%

Pour les lots « circuit court »

- Prix 30%
- Valeur technique 50%
- Délai 20%

24 entreprises ont remis une offre électronique et 86 offres ont été analysées.

Les lots 23, 24, 25, et 27 se sont révélés infructueux.

Les lots 14 et 28 n'ont pas été mandatés, ne correspondant pas à un besoin de la commune.

Les 28 lots retenus sont les suivants :

Lots « circuits traditionnels »

Numéro du lot	Désignation des lots « <b>circuit traditionnel</b> »
1	Epicerie
2	Boissons
3	Produits surgelés
4	Produits laitiers et ovo produits
5	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau
6	Viande fraîche de porc – charcuterie
7	Volaille fraîche
8	Viande cuite et élaborée
9	Fruits et Légumes frais 1 <sup>ère</sup> - 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> gamme
10	Produits de la mer
11	Produits traiteur frais
12	Nutrition et aides culinaires
13	Biscuiterie
14	Caféteria torréfaction

Lots « circuit traditionnel Loi EGAlim »

Numéro du lot	Désignation des lots « <b>circuit traditionnel Loi EGAlim</b> »
15	Epicerie <i>Bio et Eligibles EGAlim</i>
16	Produits surgelés <i>Bio et Eligibles EGAlim</i>
17	Produits laitiers et ovo produits <i>Bio et Eligibles EGAlim</i>
18	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau <i>Bio et Eligibles EGAlim</i>
19	Viande fraîche de porc – charcuterie <i>Bio et Eligibles EGAlim</i>
20	Volaille fraîche Produits <i>Bio et Eligibles EGAlim</i>

Lots « circuit court »

Numéro du lot	Désignation des lots « <b>circuit court</b> »
21	Epicerie - circuit court
22	Crêperie fraîche – circuit court
23	Produits laitiers circuit court
24	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau - circuit court
25	Viande fraîche de porc – charcuterie - circuit court
26	Volaille fraîche - circuit court
27	Fruits et Légumes 1 <sup>er</sup> 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> gammes - circuit court
28	Boulangerie - circuit court

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 novembre 2023,

Considérant que :

- les marchés de fournitures de denrées alimentaires arrivent à échéance le 31 décembre 2023 ;
- pour leur renouvellement une consultation a été effectuée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage Valaé conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre de Fourniture de produits alimentaires- lots 1 à 13, 15 à 21 et 26, et toutes les pièces liées à l'exécution avec les sociétés suivantes :

Lot	Titulaire 1	Titulaire 2	Titulaire 3
1	PRO A PRO- METRO FSD France	EPISAVEURS Groupe POMONA	
2	PRO A PRO- METRO FSD France	EPISAVEURS Groupe POMONA	
3	RESEAU KRILL	PASSION FROID Groupe POMONA	DS RESTAURATION
4	PASSIONFROID Groupe POMONA	France FRAIS	
5	RESEAU KRILL	PASSION FROID Groupe POMONA	DS RESTAURATION
6	BERNARD	PASSION FROID Groupe POMONA	
7	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE	RESEAU KRILL	
8	ESPRI RESTAURATION	PASSION FROID Groupe POMONA	
9	TERREAZUR Groupe POMONA	VIVALYA	
10	TERREAZUR Groupe POMONA		
11	PRO A PRO- METRO FSD France	ESPRI RESTAURATION	
12	COLIN RHD	FRANCE CULINAIRE DEVELOPPEMENT	
13	BDG+	GOURMALLIANCE	
15	EPISAVEURS Groupe POMONA	PRO A PRO- METRO FSD France	
16	RESEAU KRILL	DS RESTAURATION	
17	PASSION FROID Groupe POMONA	PRO A PRO- METRO FSD France	
18	RESEAU KRILL		



19	RESEAU KRILL		
20	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE		
21	CONSERVES GUINTRAND		
26	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE		

- **D'INDIQUER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le*



**Le Maire,**

**Frédéric CUILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le

-

**ESTIMATIONS 2024-2026**  
**Restaurant Scolaire de Saint Ay**  
**45130, SAINT AY**

N° LOT	Mini	Maxi
1 - Epicerie	6 000	30 000
2 - Boissons	1 500	9 000
3 - Surgelés	6 000	96 000
4 - Produits laitiers/ Œufs	6 000	39 000
5 - VF Bœuf	1 500	13 500
6 - VF Porc	1 500	15 000
7 - Volaille	1 500	9 000
8 - V Cuites	SANS	9 000
9 - F&L 1ere gamme	6 000	18 000
10 - Marée	-	9 000
11 - Traiteur frais	900	6 000
12 - Nutrition	-	1 500
13 - Biscuiterie	1 500	24 000
14 - Cafétérie torréfaction	-	-
<b><u>LOTS "Loi EGAlim" Bio et Labellisé</u></b>		
15 - Epicerie	6 000	15 000
16 - Surgelés	6 000	36 000
17 - Produits laitiers/ Œufs	6 000	39 000
18 - VF Bœuf	1 500	4 500
19 - VF Porc	1 500	4 500
20 - Volaille	1 500	3 000
<b>SOUS -TOTAL</b>	<b>54 900</b>	<b>381 000</b>
21 - Epicerie Circuit court	SANS	15 000
22 - Crêperie Circuit court	-	-
23 - Produits Laitiers/Oeufs Circuit court	SANS	12 000
24 - VF Bœuf Circuit court	SANS	6 000
25 - VPorc Circuit court	SANS	6 000
26 - Volailles Circuit court	SANS	6 000
27 - F&L Circuit court	SANS	15 000
28 - Boulangerie Circuit court	-	-
<b>SOUS -TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>60 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 900</b>	<b>441 000</b>

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 08/12/2023



ID : 045-214502692-20231127-2023\_091-DE